

Israël*

En 2009, Israël a accueilli 14 600 nouveaux immigrants permanents, chiffre en légère augmentation (6 %) par rapport à 2008, mais bien loin du niveau des années 90 où l'immigration représentait en moyenne près de 100 000 nouveaux arrivants par an. Les principaux pays d'origine sont la Fédération de Russie (22 %), les États-Unis (17 %), l'Ukraine (11 %) et la France (11 %). Une absence notable dans les flux d'entrée de 2009 est celle de l'Éthiopie qui avait représenté environ 11 % des flux d'immigration au cours de la décennie précédente.

Si l'immigration permanente se limite généralement à des entrées au titre de la loi du retour (Juifs et membres de leur famille) ou du regroupement familial avec un citoyen israélien (120 personnes seulement en 2009), Israël a mis en place un vaste programme de migration de travail temporaire aux termes duquel les travailleurs sont autorisés à séjourner jusqu'à cinq ans à des fins d'emploi dans des secteurs spécifiques faiblement qualifiés ou pour exercer une profession spécialisée. En 2009, 26 600 personnes ont été admises pour travailler au titre de ce programme, chiffre en recul de 13 % environ par rapport à 2008. Les principaux pays de départ sont la Thaïlande (19 %), les Philippines (17 %), les pays de l'ex-URSS (17 %), le Népal (9 %) et l'Inde (7 %). L'effectif de travailleurs étrangers employés légalement s'élève à environ 90 000 personnes, la plupart dans le secteur des soins (50 000 environ), de l'agriculture (26 000) et du bâtiment (9 000). Les effectifs ont légèrement progressé en 2010 en raison d'une augmentation du nombre de travailleurs du secteur des soins.

On compte également quelque 30 000 travailleurs ayant perdu leur droit au séjour, et jusqu'à 100 000 individus arrivés avec un visa de tourisme, qui sont passés dans la clandestinité et ont probablement intégré le marché du travail. Environ 40 % de ces derniers sont des citoyens de l'ex-URSS. Ensemble, ces travailleurs représentent, d'après les estimations, quelque 7 % de l'emploi total en Israël.

Israël admet aussi des Palestiniens à des fins d'emploi, à titre temporaire pour des périodes renouvelables. En 2009, le pays comptait quelque 22 600 Palestiniens employés légalement mais le gouvernement estime que 25 000 autres y travaillaient de manière illégale. Début 2011, l'effectif de permis accordés à des travailleurs palestiniens a été porté à 28 000.

L'année 2009 a vu un nombre significatif d'Africains (4 000) franchir la frontière israélienne depuis l'Égypte, phénomène qui s'était amorcé en 2007. En 2010, 13 000 autres sont arrivés, ce qui porte l'effectif à 32 000 individus environ. La plupart sont des Érythréens (61 %) ou des Soudanais (26 %) auxquels, généralement, l'accès n'a pas été accordé dans le cadre de la procédure d'asile en Israël, mais qui bénéficient d'un statut temporaire et dont la présence est tolérée. D'autres déposent probablement des demandes d'asile mais les taux d'acceptation sont faibles. En 2009, 810 demandes

ont été déposées, 30 % émanant de Géorgiens, 25 % de Nigériens et 14 % de Ghanéens. Pour faire face à l'afflux de demandeurs d'asile, le gouvernement prévoit de construire un centre d'accueil. Entre-temps, en l'absence de services d'accueil, les autorités n'appliquent pas l'interdiction d'employer les demandeurs d'asile et les personnes dont la présence est tolérée. L'industrie hôtelière est à elle seule le plus gros employeur de ces populations.

Les principales évolutions des politiques en 2009-10 concernent la réforme du système de gestion de la migration de travail temporaire en vertu duquel des quotas sont appliqués dans les secteurs de l'agriculture, du bâtiment et de la restauration et où les salariés ne peuvent changer de métier qu'au sein du secteur pour lequel ils ont été admis. Le gouvernement a certes décidé de réduire les quotas dans le bâtiment (ces quotas vont être totalement supprimés) et dans l'agriculture (réduction progressive) mais la pleine mise en œuvre de ces réductions a été reportée. L'objectif des pouvoirs publics est de former des travailleurs israéliens aux métiers du bâtiment, et de subventionner l'emploi et la mécanisation dans l'agriculture, pour réduire la dépendance vis-à-vis des travailleurs étrangers dans ces secteurs. Mais le secteur des soins à domicile demeure exempt de quotas.

Pour lutter contre le prélèvement illégal de frais et assurer une rotation, le gouvernement a mis en place un programme pilote de travailleurs agricoles saisonniers avec le Sri Lanka en octobre 2010. Le premier groupe de travailleurs sri-lankais arrivés à ce titre comptait 300 personnes.

La responsabilité en matière d'immigration (application de la loi, octroi de licences aux agences de recrutement, délivrance et renouvellement des permis et détermination du statut de réfugié) a été confiée non plus au ministère de l'Industrie, du Commerce et du Travail mais à l'Autorité en charge de la population, de l'immigration et des frontières au ministère de l'Intérieur. Toutefois, le ministère de l'Industrie conserve un médiateur et continue d'encadrer l'Inspection du travail.

Enfin, une Résolution gouvernementale de février 2010 comporte l'engagement d'élaborer une nouvelle loi-cadre sur l'immigration. En dehors de cette résolution, une proposition de l'opposition portant sur une loi de ce type et définissant les critères du regroupement familial, du statut de réfugié, de la migration de travail et de la naturalisation doit être discutée en 2011.

Pour en savoir plus :

www.cbs.gov.il

www.moit.gov.il/NR/exeres/8CD0F279-80FA-43A6-934B-35B28B0CDE1F.htm

www.piba.gov.il

* Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

Tendances récentes des flux et des effectifs de migrants

ISRAËL

Flux migratoires d'étrangers <i>Définition nationale</i>	2000	2005	2008	2009	Moyenne		Milliers 2009			
					2000-04	2005-09				
<i>Pour 1 000 habitants</i>										
Entrées	9.6	3.1	1.9	1.9	5.6	2.4	14.6			
Sorties			
Entrées d'étrangers par catégorie (long terme)	Milliers			Distribution (%)						
Statistiques de permis de résidence (données standardisées)	2008	2009	2008	2009	10 principales nationalités en % des entrées d'étrangers					
Travail						
Famille (y compris la famille accompagnante)	1.4	0.1	10.5	0.8						
Humanitaire						
Libre circulation						
Autres	12.3	14.5	89.5	99.2						
Total	13.7	14.6	100.0	100.0						
Migrations temporaires	2005	2008	2009	Moyenne 2005-09						
<i>Milliers</i>										
Étudiants						
Stagiaires						
Vacanciers actifs						
Travailleurs saisonniers						
Personnel transféré au sein de leur entreprise						
Autres travailleurs temporaires						
Entrées de demandeurs d'asile	2000	2005	2008	2009	Moyenne 2000-04	Moyenne 2005-09	Niveau 2009			
<i>Pour 1 000 habitants</i>										
	1.0	0.1	1.1	0.1	..	0.4	809			
Composantes de la croissance de la population	2000	2005	2008	2009	Moyenne		Milliers 2009			
<i>Pour 1 000 habitants</i>										
Total			
Accroissement naturel	27.7	26.4	26.9	..	27.2			
Solde migratoire	9.8	2.4	1.7	..	4.6			
Effectifs de migrants	2000	2005	2008	2009	Moyenne		Milliers 2009			
<i>En % de la population totale</i>										
Personnes nées à l'étranger	32.2	29.1	26.9	26.2	31.2	27.6	1 878			
Population étrangère			
Naturalisations	2000	2005	2008	2009	Moyenne		Niveau 2009			
<i>En % de la population étrangère</i>										
			
Résultats sur le marché du travail	2000	2005	2008	2009	Moyenne					
<i>Emploi / population (%)</i>										
Hommes nés dans le pays de résidence				
Hommes nés à l'étranger				
Femmes nées dans le pays de résidence				
Femmes nées à l'étranger				
<i>Taux de chômage (% de la population active)</i>										
Hommes nés dans le pays de résidence				
Hommes nés à l'étranger				
Femmes nées dans le pays de résidence				
Femmes nées à l'étranger				
Indicateurs macroéconomiques	2000	2005	2008	2009	Moyenne		Niveau 2009			
<i>Croissance annuelle en %</i>										
PIB réel	9.1	4.9	4.2	0.8	3.0	4.2				
PIB/habitant (niveau en USD)	6.3	3.0	2.4	-1.0	0.9	2.4	25 832			
Emploi (niveau en milliers)	3.9	3.8	3.4	0.3	2.4	3.0	2 782			
<i>Pourcentage de la population active</i>										
Chômage	8.7	9.0	6.1	7.6	9.9	7.7				

Les notes et les sources figurent à la fin du chapitre.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888932447899>Informations sur les données concernant Israël : <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>.